



18 mars 2008

Report des vacances 2007-2008 : lettre d'entente

Une lettre d'entente signée par Hydro-Québec et le SSPHQ permet d'excéder le maximum de jours de vacances reportés, et ce pour une dernière année.

Les spécialistes d'Hydro-Québec ont normalement jusqu'au 1^{er} mai pour prendre leurs vacances annuelles mais à partir du 1^{er} mai 2009, il ne sera plus possible de reporter plus que l'excédent de trois semaines de vacances annuelles à l'année suivante.

Malgré cela, il existe toujours une possibilité de reporter des vacances, mais les limites et les conditions (article 21.09) de la convention collective s'appliqueront.

Les vacances : repos nécessaire

À partir de 2009, il n'y aura donc plus de lettre d'entente sur le report des vacances. La conciliation travail-famille est un principe cher aux membres du SSPHQ et ne pas respecter les règles régissant les vacances annuelles serait en contradiction avec ce principe.



Aussi, trop souvent la possibilité de reporter des vacances permettait à certains gestionnaires de limiter les congés des employés et nous voulons éviter cette situation.

De plus, le fait de reporter des vacances peut, dans certains cas, mener à l'épuisement professionnel. Il va sans dire que la santé de ses membres est au cœur des préoccupations du SSPHQ.